







Envie de devenir copropriétaire de wienerberger?

Participez au plan d'actionnariat et achetez une partie de wienerberger!

Qui peut acheter des actions ?

- Tout salarié employé par une entreprise belge faisant partie du Wienerberger Group Belgique depuis au moins 12 mois en date du 3 mars 2025 et toujours sous contrat au 4 avril 2025

A quel prix s'élèvent les actions?

- Pour chaque 100 euros investis, vous recevrez une valeur de 150 euros en actions
- Une réduction de 33,33% du cours de clôture moyen de l'action Wienerberger AG pour la période du 7 au 16 avril 2025.
 - ->sur la moitié de cet avantage vous paierez des impôts et des cotisations de sécurité sociale (pour les résidents belges)

Comment acheter des actions ?

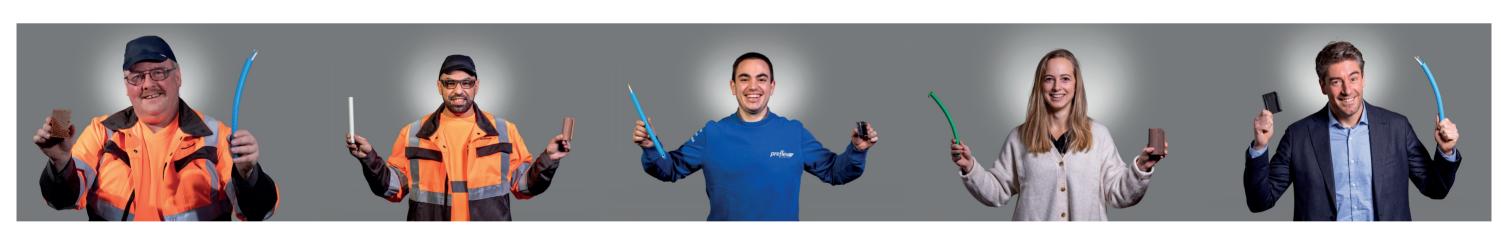
- Via Captin-platform
- Souscrire au plan entre le 3 mars 2025 et le 4 avril 2025
- Min 100 euros max 9.000 euros
- Verser la totalité du montant sur le compte-titres pour le 4 avril 2025 au plus tard

Quels sont mes droits en tant qu'actionnaire?

- Vous devrez rester actionnaire pendant au moins 3 ans via la fondation
- La fondation exercera le droit au nom de tous les salariés-actionnaires Les dividendes reviendront par contre directement aux propriétaires des actions
- Après ces trois ans : vous pourrez choisir de vendre vos actions ou simplement de les retirer de la fondation

Y a-t-il des risques?

- Les mêmes risques que les autres investissements en valeurs mobilières : vous pourrez réaliser des bénéfices ou des pertes
- Il n'y a pas de protection du capital ni aucun rendement garanti



Prochaines étapes

- Plus d'info, surfez www.wienerberger.be/fr/WeShareWB
- Vous trouverez toutes les informations dans la brochure d'info détaillée

Des questions?

- -Envoyez un courriel à weshare.belgium@wienerberger.com
- -Ou contactez votre HR Business Partner (responsable du personnel)

